A : ArianeGroup SAS
Tour Cristal - 7-11 quai André Citroën - 75015 Paris

Monsieur Philippe PASTOR – Directeur des ressources Humaines

Monsieur Philippe ROZAT – Directeur des Relations Sociales

29 JANVIER 2020

Copie : DSC CFDT, CGT, FO ; Secrétaire CSE Central

Objet : Salariés en mission à Kourou

Messieurs les Directeurs,

Plusieurs Comités Sociaux et Economiques d'ArianeGroup sont actuellement informés d'un projet de décision unilatérale de votre part consistant à diminuer de façon très significative (jusqu'à -60% !) les primes des salariés en mission à Kourou sur Ariane 6.

Nonobstant le caractère licite ou non de votre intention, la discrimination des personnels agissant sur Ariane 5 ou Ariane 6, ou l'absence d'information en CSE Central qui est pourtant l'instance par laquelle cette information doit chronologiquement passer en premier, points que nous instruisons par ailleurs, **la CFE-CGC s'élève contre une décision qui :**

- **revient unilatéralement sur des accords applicables,**
- **relègue le dialogue social au rang de supplétif,**
- **place délibérément les salariés en tant que charge financière pour l'entreprise.**

Le corps social d'ArianeGroup ne peut accepter une telle situation qui, si elle était maintenue, pourrait avoir des conséquences hors de contrôle de la CFE-CGC.

La CFE-CGC ne remet pas en cause l'impératif économique du lanceur Ariane 6. Cependant cet impératif économique sera atteint avec l'assentiment des salariés ou ne sera pas ! C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de sursoir à toute modification des règles existantes relatives aux missions Kourou le temps d'en faire le point complet et de définir ensemble les possibilités d'évolution au sein de l'instance de négociation que sont les Délégués Syndicaux Centraux.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations. Pour les DSC CFE-CGC,

Philippe Géry – Délégué Syndical Central CFE-CGC ArianeGroup SAS